



**Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités**

**Madame la Ministre Catherine VAUTRIN**

**Hôtel du Châtelet**

**127 Rue de Grenelle**

**75007 PARIS**

**Lettre recommandée**

**AR N° 2C 181 460 5115 2**

Montreuil, le 15 mars 2024

Madame la Ministre,

L'ensemble de nos fédérations FNPOS CGT, FEC FO, CFTD PSTE, CFE CGC, CFTC PSE et l'UNSA vous alerte sur l'absence, à ce stade, de date fixée pour les négociations annuelles obligatoires 2024 et de toute perspective de mesures générales d'augmentation des salaires pour l'ensemble du personnel du régime général de la Sécurité sociale.

L'engagement permanent et fort des agents de la Sécurité sociale pour accomplir leurs missions de service public n'est plus à démontrer, malgré une charge de travail en augmentation en lien entre autres avec la baisse des effectifs subie depuis plusieurs années qui induit une dégradation constante des conditions de travail.

L'année 2023 s'est soldée par une absence de réelle négociation avec nos fédérations et une réponse bien insuffisante au regard de la perte de pouvoir d'achat avec une revalorisation tardive de la valeur du point de seulement +1,5% au 1<sup>er</sup> juillet (soit +0,75% en année pleine) pour une inflation de 4,9 %. Si aujourd'hui l'inflation sur les douze derniers mois décélère, mais ne baisse toujours pas, les personnels de la Sécurité sociale ne récupéreront jamais la perte de pouvoir d'achat déjà accumulée ces dernières années sans une décision sur la valeur du point. Ils continuent d'être confrontés aux pires difficultés pour subvenir à leurs besoins élémentaires et à ceux de leur famille. 2024 ne peut pas être une année blanche appauvrissant davantage les salariés de la Sécurité sociale.

Face à ces constats, les fédérations FNPOS CGT, FEC FO, CFTD PSTE, CFE CGC, CFTC PSE et l'UNSA s'accordent unanimement à dire que la compensation de la perte du pouvoir d'achat ne peut passer que par une augmentation significative de la valeur du point au 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation. Si les négociations doivent s'engager sans tarder à l'Ucanss, avec la fédération des employeurs, c'est bien au gouvernement, et donc à vous, qu'il appartient, en tant qu'autorité de tutelle, de permettre la reprise des négociations et d'accorder les moyens budgétaires suffisants.

.../...



.../...

Compte tenu de l'urgence, les fédérations FNPOS CGT, FEC FO, CFTD PSTE, CFE CGC, CFTC PSE et l'UNSA demandent, Madame la Ministre, à vous rencontrer au plus vite pour vous exposer la situation.

Dans l'attente d'une proposition de rendez-vous, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Cécile VELASQUEZ

Secrétaire Générale  
FNPOS CGT

Frédéric NEAU

Secrétaire Général  
Fédération FEC-FO

Florence PUGET

Secrétaire Nationale  
Fédération PSTE CFTD

Patrick LAVAUD

Président de la Fédération  
CFE-CGC Sécurité sociale

Frédéric BELOUZE

Secrétaire Général  
CFTC PSE

Vincent LEPRINCE

Secrétaire  
UNSA ADOSS

Copie à :

- Monsieur Thomas CAZENAVE, Ministre délégué chargé des Comptes publics,
- Monsieur Franck VON LENNEP, Directeur de la Sécurité sociale,
- Monsieur Nicolas GRIVEL, Président du Comex de l'Ucanss,
- Madame Isabelle BERTIN, Directrice de l'Ucanss.